



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N°025 /FECAFOOT/PDT/2022

PORTANT SUSPENSION DU PRESIDENT DE LA LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL DE
L'OUEST

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Vu la résolution n°2 du Procès-Verbal de la session du Comité d'Urgence de la FECAFOOT du 25 Mai 2022 ;*
- *Considérant les nécessités de service.*

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur KOUEDEM François, Président de la Ligue Régionale de l'Ouest est à compter de la date de signature de la présente, suspendu de ses fonctions :

Article 2 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 25 Mai 2022

LE PRESIDENT

Ampliations :

- SG/FECAFOOT ;
- Intéressé ;
- Archives.



[Signature]
ETO'O Fils Samuel